



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 110416

Texte de la question

M. Éric Diard appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le statut des praticiens hospitaliers. En effet, ceux-ci devraient pouvoir être affectés aussi bien sur des postes d'État que sur des postes d'établissements de santé, sans recourir à la procédure de mise à disposition classique ou de détachement, afin de favoriser la mobilité entre les différentes structures de santé. C'est pourquoi il souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110416

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12090